

# COMMUNAUTE DE COMMUNES BRESSE ET SAÔNE

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Par arrêté du 11/05/2023, le Président de la Communauté de Communes Bresse et Saône a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet d'élaboration du **Plan Local d'Urbanisme intercommunal** soumis à évaluation environnementale et le projet **d'abrogation des cartes communales des communes de Boissey, Chavannes-sur-Reyssouze, Chevroux, Gorrevod et Saint-Etienne-sur-Reyssouze**.

Monsieur le Président de la Communauté de Communes Bresse et Saône est la personne responsable des projets, auprès de laquelle des informations peuvent être demandées.

A cet effet, la présidente du Tribunal administratif de Lyon a désigné une commission d'enquête composée de M. Roland DASSIN, en tant que président, M. André MOINGEON, et M. Michel BOUNIOL, en tant que titulaire et M. Alain BOROWSKI, en tant que suppléant.

L'enquête se déroulera pendant une durée de 31 jours du **lundi 12 juin 2023 à 9h au mercredi 12 juillet 2023 à 17h30 inclus**.

Les dossiers et les informations relatives à l'enquête publique seront consultables sur la plateforme dématérialisée <https://www.registredemat.fr/plui-bresseetsaone> durant la durée de l'enquête. Un lien vers cette plateforme sera disponible sur le site internet de la Communauté de Communes Bresse et Saône et les sites internet des communes en disposant.

Chacune des 20 communes disposera d'un dossier complet du projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal en version papier, consultable durant les heures d'ouvertures des mairies et durant la durée de l'enquête publique. Un dossier papier complet et un poste informatique avec le dossier numérique seront également disponibles au siège de la Communauté de Communes Bresse et Saône (50 chemin de la Glaine - 01380 Bâgé-le-Châtel), qui est désigné comme siège de l'enquête publique. Ils seront consultables durant les heures d'ouverture du siège et durant la durée de l'enquête publique.

Au cours de l'enquête, la **commission d'enquête recevra les observations du public lors des permanences suivantes** :

Date et horaires	Lieu de permanence
Lundi 12 juin 2023 de 9h à 12h	Communauté de Communes Bresse et Saône (Siège Bâgé-le Châtel)
Mardi 13 juin 2023 de 16h à 19h	Mairie d'Ozan
Mercredi 14 juin 2023 de 14h à 17h	Mairie d'Arbigny
Jeudi 15 juin 2023 de 14h à 17h	Mairie de Replonges
Vendredi 16 juin 2023 de 15h à 18h	Mairie de Chavannes-sur-Reyssouze
Samedi 17 juin 2023 de 9h à 12h	Mairie de Boissey
Lundi 19 juin 2023 de 9h à 12h	Mairie de Feillens
Mardi 20 juin 2023 de 15h à 18h	Mairie de Boz
Mercredi 21 juin 2023 de 9h à 12h	Mairie de Pont-de-Vaux
Jeudi 22 juin 2023 de 16h à 19h	Mairie de Saint-André-de-Bâgé
Vendredi 23 juin 2023 de 17h à 19h	Mairie de Chevroux
Samedi 24 juin 2023 de 8h30 à 11h	Mairie de Sermoyer
Lundi 26 juin 2023 de 9h à 12h	Mairie de Bâgé-La-Ville
Mardi 27 juin 2023 de 9h à 12h	Mairie de Saint-Etienne-sur-Reyssouze
Mercredi 28 juin 2023 de 9h à 12h	Mairie de Saint Bénigne
Jeudi 29 juin 2023 de 9h à 12h	Mairie d'Asnières-sur-Saône
Vendredi 30 juin 2023 de 15h à 18h	Mairie de Reyssouze
Samedi 1 <sup>er</sup> juillet 2023 de 8h30 à 11h30	Mairie de Dommartin
Mardi 4 juillet 2023 de 9h à 12h	Mairie de Manziat
Vendredi 7 juillet 2023 de 9h à 12h	Mairie de Vésines
Lundi 10 juillet 2023 de 14h à 17h	Mairie de Gorrevod
Mercredi 12 juillet 2023 de 9h à 12h	Communauté de Communes Bresse et Saône (Siège Bâgé-le-Châtel)

Chacun pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête dématérialisé <https://www.registredemat.fr/plui-bresseetsaone>. Un registre papier sera également disponible dans chacune des vingt mairies et au siège de la Communauté de Communes Bresse et Saône. Les observations pourront aussi être adressées par écrit, avec la mention « ne pas ouvrir », à Monsieur le Président de la commission d'enquête à la Communauté de Communes Bresse et Saône, siège de l'enquête, ou par voie électronique à l'adresse suivante : [plui-bresseetsaone@registredemat.fr](mailto:plui-bresseetsaone@registredemat.fr).

Des mesures sanitaires sont susceptibles d'être mises en place selon la réglementation en vigueur au moment de l'enquête.

Cet avis est affiché au siège de la Communauté de Communes Bresse et Saône et dans les vingt mairies. Il est également consultable sur le site internet de la Communauté de Communes (<https://www.ccbresseetsaone.fr/>). Il fait l'objet d'annonces légales dans les journaux *La Voix de l'Ain* et *Le Progrès*.

La MRAe Auvergne Rhône Alpes a rendu son avis sur l'évaluation environnementale du PLUi en date du 25 avril 2023.

Au terme de l'enquête, le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et le projet d'abrogation des cartes communales des communes de Boissey, Chavannes-sur-Reyssouze, Chevroux, Gorrevod et Saint-Etienne-sur-Reyssouze, éventuellement amendé, seront soumis à l'approbation du conseil communautaire Bresse et Saône.

Le rapport, les conclusions motivées et l'avis de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public, dès qu'ils seront transmis, à la Communauté de Communes Bresse et Saône, dans les mairies et à la Préfecture de l'Ain, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ils seront également mis en ligne sur le site internet de la Communauté de communes et des communes en disposant.



*Scanner ce QR code pour accéder au lien vers le registre d'enquête dématérialisé.*